



La Rippe, le 3 juillet 2022

Soutien aux jeunes athlètes vaudois engagés au sein du cadre national élite

Conditions

Afin de pouvoir effectuer une demande de soutien, l'athlète doit remplir les conditions suivantes :

1. S'entraîner avec le cadre élite à Berne à 100%.
2. Être licencié-e dans un club membre de l'AVB.
3. Être passé-e par la structure Sport-études SEB-VD.
4. Être âgé-e de moins de 24 ans durant toute l'année civile couverte par le soutien.
5. Faire parvenir une demande de soutien motivée à l'AVB à chaque début semestre.

Prestations offertes par l'AVB

1. Soutien financier de 1'000 CHF par semestre civil.
2. Libre accès aux entraînements de SEB-VD.
3. Présentation de l'athlète soutenu sur le site internet de l'AVB.

Contreparties à fournir par l'athlète

1. Promouvoir de façon positive les activités de l'AVB : SEB-VD, Circuit Junior, cadres, SEB-VD, etc.
2. Participer à un événement AVB par an : remise de prix lors d'un tournoi, sparring partner lors d'entraînements de cadres ou de SEB-VD, action de soutien, etc.
3. Promouvoir l'AVB et ses activités sur les réseaux sociaux.
4. Fournir régulièrement du contenu à l'AVB, afin d'alimenter sa présentation sur notre site internet : photos, derniers résultats, éventuelle newsletter, lien vers son site internet ou ses médias sociaux, etc.
5. S'engager à respecter les statuts en matière d'éthique du sport suisse.

Le Comité de l'AVB vérifie chaque candidature et se réserve le droit d'accepter ou non la demande de soutien.